

**Domaine communal - Rue Larmet - Aliénation de terrain
à M. RAINONE Salvadore**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : A la suite de l'aménagement de la rue Larmet, il existe divers délaissés du domaine public, déclassés par délibération du 26 septembre 1988. M. RAINONE Salvadore, propriétaire riverain, sollicite l'acquisition d'un de ces délaissés, d'une surface de 0 a 10 à détacher des parcelles cadastrées section HW n° 419 et 487. Il versera à la Ville une indemnité de 350 F.

Cette recette sera encaissée au chapitre 922.210.00501.30400.

La Commission Voirie-Circulation a émis un avis favorable unanime le 5 décembre 1989.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette aliénation et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du Rapporteur.